

Kinshasa : Prétendue démission ou arrestation de Ngobila, intox

P.3



www.infos27.cd

Quotidien d'informations générales

NFO27

Edition N°003 du 10 Janvier 2024

GRUPE DE PRESSE



Directeur de Publication : St Augustin Kieni - Tél.: +243 81 47 66 156 - Siège : N° 195, Av. Colonel Ebeya, C/Gombe, Immeuble Sadisa- Kinshasa (R.D Congo) - Prix : 3000FC

Présidentielle de décembre 2023

La Cour constitutionnelle confirme l'élection de Félix Tshisekedi

P.2

COMMUNICATION

Message de Félicitations du Premier Ministre Sama Lukonde adressé à Son Excellence Félix Tshisekedi pour sa réélection

Page 3

DERNIÈRE HEURE

La Belgique félicite Félix-Antoine Tshisekedi pour sa réélection

P. 12



Félix Tshisekedi a été officiellement réélu. Les résultats provisoires de la Commission électorale nationale indépendante (Céni), le plaçant avec 73,34 % des voix devant ses principaux rivaux, Moïse Katumbi (18,08 %) et Martin Fayulu (5,33 %), ont été confirmés par la Cour constitutionnelle le mardi 9 janvier.

PROVINCES

Selon l'Agence nationale de météorologie et de télédétection par satellite
Météo : 18 provinces connaîtront des pluies ce mercredi

P. 6

ÉDITORIAL

Après la cour, la vie continue

▶ La vie politique ne connaît pas de temps mort, quelle que soit sa variété de rythmes, allant de périodes tumultueuses à des moments de calme absolu, en fonction des événements qui surgissent dans un sens ou dans l'autre. De plus, une telle vie politique dans une démocratie enracinée, à l'image de la République démocratique du Congo, connaît des

EDITORIAL

Après la Cour,
la vie continue

(Suite de la une)

rythmes réguliers correspondant aux périodes pré-électorales, électorales, post-électorales, ainsi qu'aux périodes non liées à des processus électoraux.

Le tournant politique actuel, marqué, notamment par la confirmation des résultats provisoires de l'élection présidentielle de décembre 2023 par la Cour constitutionnelle, est clairement en phase avec la vie politique. En d'autres termes, le contentieux de l'élection présidentielle de 20 décembre 2023, de même que l'arrêt de la Haute cour confirmant Félix Tshisekedi vainqueur, ne mettent en aucun cas un terme à l'écoulement du temps. La République continue de respirer, tout comme ses citoyens. Rien de nouveau sous le soleil. Il est tout à fait normal de se concentrer dès à présent sur l'après cette période qui commence, afin de s'adapter à l'évolution politique qui représente en réalité toute l'histoire vécue au présent. Une histoire où chacun est appelé à jouer son rôle en se positionnant naturellement du bon côté.

Après la fin de la campagne électorale et l'expression populaire par le biais des urnes, un seul souci doit guider les Congolais, c'est celui de restaurer rapidement l'unité et la cohésion nationale autour du pouvoir établi par la voix du peuple. En effet, tout dépend de la durée et du mandat qui ne sont accordés que par le souverain primaire, seul détenteur du pouvoir intemporel. Du Nord au Sud, de l'Est à l'Ouest, ainsi que du Centre, c'est la voix du Congo qui doit être portée dans la dynamique de la défense de son intégrité et de sa souveraineté, quoi qu'il en coûte. Tel est le serment fait et repris année après année dans notre hymne national. C'est ce serment de liberté que nous sommes tous tenus de léguer à notre postérité, pour toujours!

Infos27

Présidentielle de décembre 2023La Cour constitutionnelle confirme l'élection
de Félix Tshisekedi

Surnommé « Fatshi Béton », il conserve ainsi son fauteuil au Palais de la nation pour les cinq prochaines années. Son mandat devrait lui permettre de parfaire sa vision de rebâtir la République démocratique du Congo en misant sur le rétablissement de la sécurité et la lutte contre la pauvreté, notamment à travers des réformes sociales telles que la gratuité de l'enseignement et des soins pour la maternité.

INFOS27

Félix-Antoine Tshisekedi a été confirmé vainqueur de l'élection présidentielle de décembre 2023, comme prévu. Les résultats provisoires proclamés par la Commission électorale nationale indépendante, le dimanche 31 décembre 2023, ont été confirmés par la Cour constitutionnelle, qui est le juge du contentieux des élections présidentielles, législatives et référendaires en République démocratique du Congo.

La Cour, compétente en matière de contentieux électoral, a rendu ses arrêts sur deux requêtes. La première, contestant les irrégularités du processus électoral, a été déclarée recevable, mais non fondée après avis du Ministère public. Il s'agissait de la requête en annulation de l'élection présidentielle de décembre introduite par le candidat président Théodore Ngoy Ilunga. La seconde requête, introduite par M. Ehetshe, a été déclarée irrecevable en raison d'un défaut de qualité.

**« UN MANDAT DANS UN
ESPRIT D'OUVERTURE »**

C'est donc un second mandat que le chef de l'État souhaite différent. Au-delà des acquis, notamment les réformes essentielles qu'il faudra consolider, le président réélu avait déjà donné des signaux d'ouverture lors de sa première prise de parole après la proclamation des résultats provisoires. Depuis son QG de campagne, devant lequel s'étaient massés des centaines de sympathisants sous la pluie, accueillant avec applaudissements et cris de joie l'annonce des résultats retransmise sur deux écrans géants, le vainqueur de la présidentielle de 2023 a été on ne peut plus clair : « Je suis réélu président de tous les Congolais, c'est dans un esprit d'ouverture que j'exercerai ce deuxième mandat ». Il est donc évident que le chef de l'État, au nom de l'intérêt supérieur de la nation, souhaite



faire preuve de volonté pour dépasser les étiquettes politiques. Son discours annonce la manière dont il devra imposer la dynamique de « travailler ensemble », ce qui sous-entend le pragmatisme et le réalisme pour faire face aux défis socioéconomiques et sécuritaires du pays.

**BIOGRAPHIE DU
VAINQUEUR**

Né le 13 juin 1963 à Kinshasa, Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo a été élu président de la République démocratique du Congo le 24 janvier 2019. Haut cadre de l'Union

pour la démocratie et le progrès social (UDPS), parti dirigé par son père, feu Étienne Tshisekedi, il a été élu député national en 2011. Refusant de siéger à l'Assemblée nationale pour dénoncer les fraudes, il a été déchu de son mandat en 2013. Après le décès de son père en février 2017, il est devenu en mars 2017 président du « Rassemblement ». Lors du Congrès extraordinaire de l'UDPS en mars 2018, il a été élu président de ce parti. Il est l'un des initiateurs du Dialogue congolais pour le respect de la Constitution et pour l'alternance pacifique en RDC, un

processus qu'il défend inlassablement. Cela l'a poussé à s'allier à l'Union pour la Nation congolaise (UNC) de Vital Kamerhe à Nairobi en novembre 2018, afin de constituer la plateforme « CACH » (Cap pour le changement) pour les élections de décembre 2018. Le 30 décembre 2018, il a été élu président de la République pour un mandat de 5 ans. À 55 ans, il est devenu le 5ème président de la République démocratique du Congo, à l'issue de la toute première passation pacifique des pouvoirs dans le plus grand pays d'Afrique centrale.



Kinshasa : Prétendue démission ou arrestation de Ngobila, intox

La fixation sur Gentiny Ngobila Mbaka, gouverneur de la ville de Kinshasa dans l'affaire des 82 candidats dont les suffrages ont été annulés par la Ceni, frôle un règlement de compte. Pourtant, au fond, il s'agit simplement d'une procédure judiciaire normale en cours, qui a vu le réquisitoire du Procureur général près la Cour de cassation trouver réponse auprès du bureau de l'Assemblée provinciale de Kinshasa. En l'absence de la plénière compétente, dont les activités sont suspendues sur décision du vice-Premier ministre en charge de l'Intérieur, aucune autre initiative ne pouvait être prise par le Bureau, limité dans ses prérogatives. Les rumeurs de déchéance, de démission ou d'arrestations sont totalement infondées. Une intox frôlant l'acharnement que certains esprits malveillants s'évertuent à propager contre la personne du Gouverneur de la Ville de Kinshasa, dénonce-t-on dans son cabinet.

INFOS27

Ceux qui en veulent à Gentiny Ngobila ne cessent de multiplier les stratégies. Pourtant, le Gouverneur de la ville de Kinshasa demeure debout et imperturbable dans l'exercice de ses fonctions à la tête de la capitale, confiant en la justice de son pays. Il n'a donc pas démissionné, n'est pas déchu, et n'a pas été arrêté, contrairement à ce qui est véhiculé. En réponse à l'intox frôlant l'acharnement contre le patron de la ville de Kinshasa, le Cabinet du Gouverneur tient à rassurer les agents et le personnel de la Ville de Kinshasa, ainsi que l'opinion publique, en affirmant que le « Gouverneur n'est ni arrêté ni démissionné de ses fonctions de

Gouverneur de la Ville de Kinshasa ». De plus, le Cabinet du Gouverneur assure que les procédures sont en cours et appelle au calme en attendant l'aboutissement de ces procédures. Toutefois, le Cabinet du Gouverneur déplore l'acharnement, l'intox et la désinformation que certains esprits malveillants s'évertuent à propager contre la personne du Gouverneur de la Ville de Kinshasa, comme le souligne un communiqué officiel signé par son cabinet.

Ainsi, la fixation sur Gentiny Ngobila Mbaka dans l'affaire des 82 candidats dont les suffrages ont été annulés par la Ceni n'a pas sa raison d'être, puisque le réquisitoire du Pro-



cureur général près la Cour de cassation s'inscrit dans le cadre d'une procédure judiciaire normale en cours. De plus, en l'absence de la plénière compétente, dont les activités sont suspen-

dues sur décision du vice-Premier ministre en charge de l'Intérieur, aucune autre initiative ne pouvait être prise par le Bureau, du reste, limité dans ses prérogatives.

Message de Félicitations du Premier Ministre Sama Lukonde adressé à Son Excellence Monsieur Félix Antoine Tshisekedi Tshilombo pour sa réélection

Excellence Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat, permettez-moi ce jour, au nom du Gouvernement que j'ai l'honneur de diriger et en mon nom propre, de vous présenter mes sincères félicitations pour votre brillante victoire aux élections présidentielles du 20 Décembre 2023 dernier ; victoire proclamée le 31 Décembre 2023 par la Commission Electorale Nationale Indépendante et confirmée ce mardi 09 Janvier 2024 par la Cour Constitutionnelle.

Cette confiance que le peuple congolais vous a renouvelée dans sa grande majorité confirme l'attachement qu'il vous porte pour diriger à la destinée de notre beau et cher pays, la République Démocratique du Congo pendant les 5 prochaines années.

Que cette réélection puisse vous aider à continuer votre action pour la sécurisation de notre peuple, le développement de tout le pays et son relèvement dans le concert des nations.

Que le Très Haut vous accorde sagesse, force et abnégation pour continuer le travail de construction de notre pays sur les acquis de développement déjà entamés, qui confirme votre volonté politique.

Tout en vous souhaitant un fructueux deuxième mandat qui commence avec cette belle réélection, je vous présente, en même temps, mes meilleurs vœux de bonheur, de santé et de longévité pour l'année 2024.

SAMA LUKONDE KYENGE Jean-Michel

Patrick Muyaya félicite le nouveau Premier ministre français

Dans un message publié sur son compte X, le porte-parole du gouvernement congolais, et ministre congolais de la Communication et des Médias, Patrick Muyaya a adressé ses félicitations à Gabriel Attal, pour sa nomination comme Premier ministre de la France.

JEAN-BAPTISTE LENI

La nomination de M. Gabriel Attal comme Premier ministre de la France est saluée par plusieurs personnalités à travers le monde. Pas plus tard qu'hier mardi 9 janvier 2024, le porte-parole du gouvernement congolais, Patrick Muyaya a adressé ses félicitations à M. Gabriel Attal, pour sa nomination au poste de Premier ministre de la République française.

« Sincères félicitations cher Gabriel Attal pour votre nomination comme Premier ministre de la France. Votre engagement, votre courage et votre énergie sont nécessaires pour relever les défis auxquels fait face votre pays en ce moment », a écrit le ministre de la Communication et des Médias. Avant de lui souhaiter « un bon vent et un mandat plein de succès au service du peuple français ».

Le président Emmanuel Macron a nommé, le mardi 9 janvier 2024, à Matignon Gabriel Attal, ancien porte-parole du gouvernement et ancien ministre de l'Education nationale. A 34



ans, il devient le plus jeune Premier ministre de l'histoire de la République française.

Le chef de l'Etat l'a chargé « de former un gouvernement », selon un communiqué de l'Elysée. Peu après, sur son compte X, le président français a

dit compter sur l' « énergie » de Gabriel Attal pour mettre en œuvre son « projet de réarmement et de régénération » de la France.

Personnalité la plus populaire du gouvernement et de la majorité présidentielle pour un Français sur deux,

Gabriel Attal, qui était le plus jeune ministre de l'Education, devient également le premier chef de gouvernement français ouvertement gay.

Il succède à Elisabeth Borne, contrainte lundi à la démission après vingt mois passés à la tête du gouvernement.

Kasai Central : la NSCC salue l'annulation des suffrages de 82 candidats députés par la CENI

JOSEPH MABANZA WAKWANSAMPI

Le coordonnateur provincial de la Nouvelle Société civile congolaise (NSCC), Albert Ngalamulume, salue la décision de la Commission électorale nationale indépendante (CENI) d'annuler les candidats députés aux élections législatives et provinciales de 20 décembre dernier pour fraude, corruption, bourrage des urnes et détention illégale des dispositifs électroniques de vote (DEV). Cet acteur de la Société civile a, par la même occasion, rappelé que sa structure avait dénoncé ces actes répréhensibles dans son rapport d'observation.

« La décision prise par la CENI est une décision qui vient conforter nos positions. Comme vous le savez, à la fin du vote, nous, Société civile, avons observé et avons fait un rapport de notre monitoring. Dans ce rapport, nous avons révélé certaines irrégularités qui ont entaché le déroulement du vote. Parmi ces irrégularités constatées, nous avons dénoncé la détention illégale des dispositifs de vote », a-t-il in-



diqué. Avant de renchérir : « Aujourd'hui, avec l'invalidation des candidats sur la liste, cela renforce notre conviction ».

Par ailleurs, Albert Ngalamulume a recommandé au bureau de cette institution d'appui à la démocratie de sanctionner tous ses agents qui sont impliqués dans les cas de fraude, de bourrage des urnes et détention illégales des DEV, afin qu'ils subissent les rigueurs de la loi.

Plusieurs acteurs politiques et acteurs de la société civile ont salué la décision de la CENI d'annuler les suffrages des 82 candidats aux législatives et provinciales pour cause de fraude, de corruption, de détention illégales des dispositifs électroniques de vote. Entretemps, les partis politiques, notamment l'UDPS, l'UNC, qui se sont désolidarisés de leurs candidats dont les suffrages ont été annulés par la centrale électorale de fraude, corruption, de détention illégale des DEV. Saisie de ces dossiers, la Cour de cassation a, de son côté, interdit à ces candidats de quitter le pays.

Avant fin mars 2024

Affaires foncières : les détenteurs de contrats d'occupation provisoire obligés de payer les droits dus à l'Etat

Le ministre des Affaires foncières, Aimé Sakombi Molendo, demande aux détenteurs de contrats d'occupation provisoire de payer tous les droits dus à l'Etat congolais au plus tard le 31 mars 2024.

INFOS27

Dans un communiqué du ministère des Affaires foncières, il est rappelé aux concessionnaires ordinaires et détenteurs des contrats d'occupation provisoire, d'emphytéose, d'usage, d'usufruit et de superficie, que la période des déclarations des bases taxables auprès des circonscriptions foncières dans la ville de Kinshasa et dans les provinces court du 2 janvier au 15 février 2024.

Pour le ministre des Affaires foncières, Aimé Sakombi Molendo, conformément aux dispositions légales en la matière, les droits dus à l'Etat congolais doivent être payés au plus tard le 31 mars 2024.

Il souligne, par ailleurs, qu'en ce qui concerne Kinshasa, capitale de la République démocratique du Congo, les concessionnaires disposant de plusieurs concessions à travers la ville sont tenus, en application de la circulaire numéro 007/2020 du 5 août 2020, de faire leurs déclarations auprès des circonscriptions foncières du ressort de chacune de leur concession.

Le communiqué du ministre des Affaires foncières met en garde les assujettis.



« Les notes de perception y afférentes sont à retirer auprès des ordonnateurs de la DGRAD affectés dans les circonscriptions foncières à Kinshasa et en provinces. Dépassé ce délai, les contrevenants seront soumis au paiement des pénalités d'assiette, conformément à l'article 12 de l'ordonnance-

loi numéro 13/003 du 23 février 2013, portant réforme des procédures relatives à l'assiette, au contrôle et aux modalités de recouvrement des recettes non fiscales, telle que modifiée à ce jour », prévient Molendo Sakombi.

En République démocratique du Congo, la concession foncière est

le contrat par lequel l'Etat reconnaît à une collectivité, à une personne physique ou à une personne morale de droit privé ou public, un droit de jouissance sur un fonds aux conditions et modalités prévues par la loi foncière et ses mesures d'exécution.

Développement : le Programme d'investissement public pour l'exercice budgétaire 2024 évalué à 7,1 milliards Usd

Le gouvernement de la République va expérimenter au cours de cet exercice budgétaire 2024 la mise en œuvre du Programme d'Investissement Public (PIP) qui est crédité d'un budget d'investissement, pour la tranche 2024, de 17 896 892 754 384 de CDF (soit 7,1 milliards USD au taux budgétaire moyen de 2518 FC le dollar américain) et 51 458 761 999 649 de CDF (20,4 milliards USD) pour la période triennale 2024-2026, selon le document n°10 de la Loi de Finances 2024.

L'enveloppe de ce Programme d'investissement 2024 est constitué par des ressources propres du gouvernement 6 470 527 150 677 de CDF et celles venant des partenaires au développement, 11 446 365 603 707 de CDF.

Le Programme d'Investissement Public est élaboré dans un contexte marqué par l'organisation, en décembre 2023, des élections générales, l'insécurité dans l'Est du pays et la conclusion de la quatrième revue du Programme économique du Gouvernement avec le

Tableau n° 2 : Présentation Synthèse du PIP 2024-2026 par pilier du PNSD

Piliers	Coût du projet	2024	2025	2026	Total 2024-2026	Share PIP
Pilier I. Valorisation du capital humain, développement social et culturel	10 160 303 112 262	5 453 791 839 530	779 349 630 296	1 306 350 919 843	7 541 492 389 669	761
Pilier II. Renforcement de la bonne gouvernance, restauration de l'autonomie de l'Etat et consolidation de la paix	11 535 881 559 918	2 906 705 903 116	1 854 049 491 114	561 012 491 387	5 321 767 885 818	358
Pilier III. Consolidation de la croissance économique, diversification et transformation de l'économie	8 939 798 762 424	2 974 998 420 118	1 488 149 570 611	2 352 150 869 161	6 815 298 859 890	903
Pilier IV. Aménagement du territoire, reconstruction et modernisation des infrastructures	46 319 778 840 203	6 510 489 006 279	22 095 500 506 769	3 124 442 415 883	31 730 521 928 931	1 540
Pilier V. protection de l'environnement, lutte contre le changement climatique, développement durable et équilibre	61 135 935 322	48 907 385 322	773 330 000	-	49 680 935 322	7
Total	77 016 898 210 129	17 896 892 754 384	26 217 912 548 791	7 343 956 696 473	51 458 761 999 649	3 569

Fonds Monétaire International (FMI), soutenu par la Facilité Elargie de Crédits, ainsi que par la mise en œuvre des projets socio-économiques à grand impact, notamment le Programme de développement Local des 145 Territoires (PDL-145T).

Ce PIP s'inscrit également dans le cadre de la poursuite des efforts de la diversification de l'économie nationale dans les filières ci-après : (i) l'agriculture et la chaîne agro-alimentaire ; (ii) la forêt et les industries de transformation et de commercialisation du bois ;

(iii) les mines ; (iv) les bâtiments et matériaux de construction ; (v) le tourisme et l'hôtellerie et (vi) les services financiers et l'amélioration du climat des affaires.

En outre, dans une perspective de développement équilibrée des régions et compte tenu des atouts naturels du pays, le Gouvernement envisage le développement des Pôles de Croissance qui se traduiront par la création de Points Lumineux de Développement « PLD » qui contiennent des Parcs Agro-industriels et/ou des zones économi-

ques spéciales (ZES).

Il convient de noter que le présent PIP constitue le redémarrage d'un processus interrompu depuis 1991 suite à la rupture de la coopération internationale, la détérioration du tissu économique et l'avènement de la 3ème République avec plusieurs tentatives de relance notamment en 2002 avec les partenaires extérieurs.

Avec l'avènement du PIP, il est attendu l'accélération de différentes réformes dans les Finances publiques. Les nouvelles dispositions introduites induisent une meilleure préparation des projets en amont, élément obligatoire de sélection des projets pour éviter de gaspiller les ressources. Il sied de noter que les projets contenus dans ce PIP ont été transmis officiellement par les autorités compétentes des Institutions et Ministères et contient les Projets des entreprises publiques, ceux du partenariat public privé (PPP), les projets sur financement extérieur et internes.

Deskeco/Infos27

Selon l'Agence nationale de météorologie et de télédétection par satellite

Météo : 18 provinces connaîtront des pluies ce mercredi

Dans son bulletin quotidien, l'Agence nationale de météorologie et de télédétection par satellite (Metelsat) a annoncé que 18 provinces doivent connaître, ce mercredi 10 janvier 2024, des pluies. Certains experts affirment que des pluies qui arrosent, par les temps qui courent, la République démocratique du Congo, plongent plusieurs villes sous les eaux. Cette situation est à la base des inondations dues à la montée des eaux du fleuve Congo depuis fin décembre 2023.

INFOS27

Au total, 18 provinces de la République démocratique du Congo (RDC) connaîtront, le mercredi 10 janvier 2024, des pluies, alors que la température maximale sera de 35°C à Boende, Lisala, Gemena, Buta et Isiro,

et la température minimale de 16°C à Goma, a annoncé, hier mardi 9 janvier 2024, l'Agence nationale de météorologie et de télédétection par satellite (Metelsat), dans son bulletin quotidien.

N°	Villes	Phénomènes	T° Min	T° Max	Risque
1	Kinshasa	Nuageux avec pluies	23	29	Faible
2	Matadi	Orages avec pluies isolées	24	30	Faible
3	Kenge	Orages avec pluies isolées	23	31	Très faible
4	Bandundu	Orages avec pluies isolées	24	33	Très faible
5	Kikwit	Nuageux avec orages et pluies	23	33	Très faible
6	Inongo	Nuageux avec orages et pluies	25	31	Très faible
7	Boende	Orages avec pluies isolées	25	35	Très faible
8	Lisala	Ensoleillé	24	35	Nul
9	Mbandaka	Ensoleillé	25	34	Nul
10	Gemena	Ensoleillé	23	35	Nul
11	Gbadolite	Ensoleillé	23	35	Nul
12	Buta	Ensoleillé	23	35	Nul
13	Isiro	Ensoleillé	22	35	Nul
14	Bunia	Ensoleillé	22	33	Nul
15	Kisangani	Ensoleillé	24	33	Nul
16	Goma	Nuageux avec pluies	16	20	Très faible
17	Bukavu	Nuageux avec pluies	17	21	Très faible
18	Kindu	Nuageux avec orages et pluies	24	30	Très faible
19	Kalemie	Nuageux avec pluies	22	26	Très faible
20	Mbuji-Mayi	Nuageux avec orages et pluies	23	32	Très faible
21	Kananga	Nuageux avec orages et pluies	23	31	Très faible
22	Tshikapa	Nuageux avec orages et pluies	23	31	Très faible
23	Ilebo	Nuageux avec orages et pluies	23	32	Très faible
24	Lusambo	Nuageux avec orages et pluies	22	30	Très faible
25	Kabinda	Nuageux avec orages et pluies	22	30	Très faible
26	Kamina	Nuageux avec pluies	21	26	Très faible
27	Kolwezi	Nuageux avec pluies	19	21	Très faible
28	Lubumbashi	Nuageux avec pluies	19	24	Très faible

« Il s'agit d'un ciel nuageux avec pluies pour la ville province de Kinshasa, ainsi que les provinces du Nord-Kivu, du Sud-Kivu, du Tanganyika (Kalemie), du Haut-Lomami, du Lualaba et du Haut-Katanga », a indiqué la source.

« Les provinces du Kongo Central, du Kwango, du Kwilu (Bandundu) et de la Tshuapa connaîtront des orages avec pluies isolées », a précisé la Metelsat relayée par l'Agence congolaise de presse (ACP).

Un ciel nuageux avec orages et pluies sera observé dans les provinces du Kwilu (Kikwit), du Mai-Ndombe, du Maniema, du Kasai Oriental, du Kasai Central, du Kasai (Tshikapa et Ilebo), du Sankuru et de la Lomami.

Par ailleurs, les provinces de la Mongala, de l'Equateur, du Nord-Ubangi, du Sud-Ubangi, du Haut-Uélé, du Bas-Uélé, de l'Ituri et de la Tshopo connaîtront des temps ensoleillés.

Les phénomènes météorologiques ainsi que les températures dans 28 villes de la RDC se présenteront de la manière suivante:

Il convient de rappeler que dans son bulletin quotidien, l'Agence nationale de météorologie et de télédétection par satellite avait annoncé que quatre provinces devaient connaître, mardi 9 janvier 2024, des pluies à fortes précipitations alors que la température maximale devait être de 38°C à Buta et la température minimale de 18°C à Bukavu,

DES PLUIES À LA BASE DE LA CRUE DU FLEUVE CONGO

Des pluies qui arrosent, par les

temps qui courent, la République démocratique du Congo, plongent plusieurs villes sous les eaux. Cette situation est à la base des inondations dues à la montée des eaux du fleuve Congo depuis fin décembre 2023. Les populations de la ville de Mbandaka, chef-lieu de l'Equateur, et dans ses zones périphériques, et celles de Kinshasa, notamment, dans la commune de Ngaliema, et Limete, en font déjà les frais. Et comme il fallait s'y attendre, elles tentent en ce début d'année 2024 de composer tant bien que mal avec cette montée des eaux. Certains doivent se résoudre à quitter leur domicile.

Selon la Régie des voies fluviales, il s'agit de la crue la plus importante en soixante ans, après celle de 1961, au niveau du port de Kinshasa.

Le directeur technique de la Régie des voies fluviales, Cédric Tshumbu, a indiqué que « le fleuve Congo était monté à 6m26 au-dessus du niveau moyen de la mer. Aujourd'hui, ce niveau a atteint les 6m05. Presque toute la rade portuaire de Kinshasa est sous l'eau, et le phénomène touche tout le pays ».

Deux semaines avant, des nouvelles inondations ont été signalées à Kinshasa, à Mongala et en Ituri suite au même phénomène. A Kisangani, le fleuve Congo a atteint 8 mètres d'après la RVA. A Mbandaka, à Bandundu et à Kinshasa certaines échelles des ports et maisons ont été submergées par l'eau. L'exemple typique est le quartier Ndanu dans la commune de Mont Ngafula et dans la Cité du fleuve de Kinshasa.

Kinshasa : Non-respect de la loi sur la garantie locative pour un bail commercial

ANCE TONY

A Kinshasa, capitale de la République démocratique du Congo, certains bailleurs ont du mal à respecter la loi sur la garantie locative de 6 mois pour un bail commercial étant donné que le pays dispose d'une loi spécifique relative aux baux à loyer non professionnels, qui stipule, notamment en son article 18 que « la garantie locative ne peut excéder une somme équivalente à 6 mois de loyer pour le bail socio-culturel (commercial) ».

En effet, cette loi sus-évoquée est loin d'être mise en exécution par certains bailleurs kinois. Car, ces derniers, demandent jusqu'à 10 mois de garantie locative voire plus pour un bail commercial, a-t-on appris des commerçants sur la route nationale n°1, dans son tronçon compris entre l'arrêt Kingu et Zapper dans la commune de Selembao.

Se confiant à Infos27, certains



Kinois déplorent le silence du gouvernement et institutions juridiques du pays:

« Le parlement a fourni l'outil, le président a promulgué. Il reste au gouvernement de prendre en compte et veiller à son exécution. Ces bailleurs sont connus et les agents de l'Etat devraient les traquer pour faire exécuter la rigueur de la loi mais dommage, nous payons les pots cassés », s'est

indigné un commerçant ayant requis l'anonymat.

« La justice doit faire un effort que la loi soit appliquée sans exception. Le chef de l'Etat doit ordonner aux ministres de la Justice, de l'Urbanisme et Habitat y compris celui des Affaires foncières de mettre en place des commissions de contrôle pour traquer et sanctionner tous les gens qui violent l'article 18 de cette loi. Mais aussi lan-

cer une campagne de sa vulgarisation », a fait savoir Brigitte Otafumba.

Il convient de noter que la loi numéro 15/025 du 31 décembre 2015 relative aux baux à loyer non professionnels valorise aussi les agents immobiliers communément appelés « commissionnaires » en stipulant que « l'Agence immobilière est toute entreprise ou société privée utilisant les courtiers et les agents immobiliers et ayant pour rôle de faire la promotion immobilière en mettant en rapport le bailleur et le preneur afin de permettre à l'un de jouir ou disposer de l'immeuble que l'autre veut louer ou vendre ; et un agent immobilier est toute personne physique prestant ses services au sein d'une agence immobilière ».

A tout prendre, plusieurs observateurs estiment que l'état congolais doit être vigilant afin de mettre hors d'état de nuire ces bailleurs qui dictent leur loi au péril des locataires.

Santé : Dr Jean-Jacques Muyembe préconise l'hygiène des mains pour éviter la conjonctivite

A en croire le savant congolais, Jean-Jacques Muyembe, directeur général de l'Institut national de la recherche biomédicale (INRB) et secrétaire exécutif du Comité national multisectoriel de lutte contre la pandémie de la Covid-19, estime que la conjonctivite « Apollo » peut être évitée grâce à l'hygiène des mains et éviter de frotter les yeux avec les doigts ».

CHRISTIAN KAMBA

Suite à la menace grandissante de l'épidémie de conjonctivite « Apollo » dans la ville de Kinshasa, le directeur général de l'Institut national de recherche biomédicale (INRB), Jean-Jacques Muyembe, a, lundi 8 janvier 2023, édicté quelques mesures barrières pour éviter la maladie. Il a cité, entre autres, le lavage régulier des mains et éviter de frotter les yeux avec les mains.

« L'année 2024 se fait remarquer déjà par une épidémie de conjonctivite hémorragique jadis appelée « Apollo » qui sévit dans plusieurs foyers à Kins-



hasa. La maladie est très contagieuse et peut-être évitée grâce à l'hygiène des mains et éviter de frotter les yeux avec les doigts », a-t-il écrit sur son compte X (ex Twitter).

Pour rappel, la conjonctivite hémorragique appelée communément « Apollo » s'est fait remarquer depuis fin de l'année 2023. Cette infection virale se caractérise par un gonflement des

yeux, une rougeur, des douleurs, des sécrétions claires ou purulentes et des maux de tête. Elle peut toucher des personnes de tous âges, en particulier dans les endroits densément peuplés.

Djugu : les FARDC et la Monusco déjouent plus de 20 attaques des rebelles en une semaine

ST AUGUSTIN K.

Les Casques bleus de la Mission de l'Organisation des Nations unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) et les Forces Armées de la République démocratique du Congo (FARDC) ont déjoué, depuis le début de cette année, une vingtaine d'attaques des groupes armés dans le territoire de Djugu, en Ituri, dans l'Est de la RDC. Des autorités coutumières de ce coin ont livré ces chiffres, mardi 9 janvier, au cours d'un échange avec la presse.

Ces dernières précisent que cette protection s'est faite grâce à l'intensification des patrouilles dans cette entité territoriale. Les autorités coutumières ajoutent que plusieurs mouvements suspects de ces miliciens sont observés et créent une psychose dans la zone. Les Casques bleus de la Monusco et les FARDC sont en alerte permanente depuis les festivités de fin de l'année. Lundi dernier, un groupe d'assaillants a tiré plusieurs coups de feu, près du site des déplacés de Lala. Ils ont été repoussés par les Casques bleus qui ont répliqué par des tirs de sommation. Plusieurs autres exactions d'hommes armés sont signalées dans ce territoire. Un habitant a été tué et deux autres blessés dimanche à Licha. Les dégâts matériels ont été limités grâce aux efforts de deux armées, affirment les mêmes sources coutumières. Des affrontements ont également été signalés le week-end entre les milices Zaïre



et Codeco à Dheja. Le bilan d'un mort et des blessés et la perturbation du trafic sur la route nationale numéro 27. Ces inciviques ont été délogés par les casques bleus ayant dégagé la route. Ces miliciens ont incendié jeudi dernier un camion après le pillage des vivres des-

tinés aux déplacés à Djitso. Les casques bleus se sont aussitôt déployés sur place et ont récupéré certains biens qui ont été remis aux humanitaires. Les patrouilles nocturnes et diurnes conjointes casques bleus-FarDC permettent également de rassurer la population face

aux mouvements de miliciens dans plusieurs localités dont Pitso, Pimbo, Mbaou, Ame et Fataki. Cet acte de bravoure est salué par les chefs coutumiers et notables qui demandent au Gouvernement d'accélérer le programme de désarmement et démobilisation.

Élections 2023 : Des agents de la CENI aux arrêts à Idiofa pour participation à la fraude

De graves accusations pèsent sur certains agents de la CENI dans le territoire d'Idiofa, province du Kwilu. Au moins six ont été arrêtés et sont cités dans un rapport du commissariat territorial de la police qui les a mis à la disposition du parquet près le tribunal de paix d'Idiofa. Le rapport de la police détaille tout.

INFOS27

Le document mentionne un agent de la CENI surpris par ses collègues membres du bureau de vote à Dibaya-Lubwe en train de voter pour le compte d'un candidat député national. Au village Kimpata Mikwa, un superviseur des bureaux de vote aurait extorqué, par violence, deux paquets de bulletins de vote auprès du secrétaire de vote de centre Makanga afin d'opérer la fraude. Ce dernier a été surpris en train d'opérer le vote pour le compte d'un candidat, enfermé dans une maison la nuit.

La police note que l'opération de

vote a été perturbée au centre Longo à Idiofa suite à la présence des «bandits» recrutés par un candidat qui ont influencé le choix des électeurs au profit d'un candidat député national. Au secteur Madimbi, les machines à voter ont été interceptées en train de sortir d'une parcelle privée pour l'antenne de la CENI. Au centre de vote de l'Ep.3 à Idiofa, trois urnes volées ont été récupérées par la police. Des partisans des candidats s'y seraient venus aux mains à telles enseignes qu'un partisan d'un candidat aurait tapé à mort le propagandiste d'un



autre, admis en soins intensifs. Au centre Belo, un technicien de la CENI aurait franchi 10 km du centre de vote pour se retrouver dans une maison en train d'imprimer des bulletins de vote. Et au centre de vote Kapia, la police dit avoir saisi des bulletins de vote et une machine à voter de réserve entre les mains d'un technicien de la CENI que le chef de centre aurait utilisé pour imprimer les bulletins en faveur des candidats députés nationaux et provinciaux. L'agent de la CENI serait en cavale.

Pour la nouvelle Société civile d'Idiofa, toutes ces personnes, y compris les agents de la CENI doivent être jugées. Aussi, dit-elle, la CENI doit annuler les élections pour tous les candidats cités dans la fraude, la corruption ou des actes de violence pendant le vote.

« Nous déplorons cette attitude là des agents de la CENI qui sont censés mener les élections au bon port, se soient encore mêlés dans le bourrage, la fraude, dans la corruption, dans le vandalisme. Ils étaient derrière certains candidats. Que la justice fasse son travail. Que ces gens qui sont arrêtés, nous disent ils ont voté pour qui et pourquoi ils ont fait cela. Ils étaient là pour ça ou pourquoi ? Que la justice les poursuive jusqu'à ce qu'on les condamne. Il faut que ces candidats soient invalidés comme on a invalidé ailleurs », a déclaré Arsène Kasiama, coordonnateur de la nouvelle société civile à Idiofa.

Pour la circonscription électorale d'Idiofa, six sièges sont à pourvoir aux législatives nationales et 9 aux provinciales pour les élections du 20 décembre dernier.

Annulation des votes : l'Asadho justifie la décision de la CENI mais la juge insuffisante

INFOS27

La décision prise par la Commission électorale nationale indépendante (CENI) annulant les suffrages de 82 candidats députés et conseillers municipaux « se justifie mais elle est insuffisante ». C'est la conclusion de l'Association africaine de défense des droits de l'Homme (Asadho) rendue publique, dimanche 7 janvier, Jean-Claude Katende, président Asadho.

Dans une interview exclusive à Radio Okapi, M. Katende a soutenu que l'enquête sur, notamment, la fraude électorale dont sont accusés ces candidats devrait être menée par une institution autre que la CENI. En outre, toutes les personnes impliquées dans la corruption et dans la



détention illégale des machines à voter, y compris les agents de la CENI, devraient être poursuivies par la justice et perdre aussi certains droits civiques, a estimé Jean-Claude Katende,

La CENI a annulé, vendredi 5 janvier, les suffrages de 82 candidats aux élections législatives nationales et provinciales ainsi qu'aux locales pour fraude électorale, corruption, vandalisme de matériel électoral, incitation à la violence et détention illégale des dispositifs électroniques de vote. La centrale électorale a aussi annulé les législatives nationales et provinciales dans les circonscriptions électorales de Masimanimba en province du Kwilu et de Yakoma en province de Nord-Ubangi.

Le Maroc en marche vers le renforcement militaire et la coopération stratégique

Récemment, le Maroc a manifesté une détermination sans précédent à consolider ses forces armées et à moderniser l'ensemble de ses équipements militaires. Cette démarche ambitieuse est conçue pour renforcer de manière significative sa capacité à défendre sa souveraineté nationale et à répondre aux défis sécuritaires modernes.

D'après le portail spécialisé « Defensa », en témoignage de son engagement envers la sécurité et la défense, le Maroc a, pour l'exercice 2024, consacré un budget impressionnant de 11,3 milliards d'euros à ses forces de défense. Cette allocation financière substantielle est destinée non seulement à l'acquisition de nouveaux équipements de pointe, mais aussi à la modernisation et à la mise à niveau des équipements existants, contribuant ainsi à dynamiser l'industrie de défense nationale et à stimuler l'innovation dans ce secteur vital.

L'année précédente, 2023, a été un tournant majeur pour les forces armées royales (FAR), marquée par la conclusion de plusieurs accords défensifs stratégiques et l'acquisition de nouveaux équipements militaires avancés. Ces initiatives ont jeté les bases d'une trajectoire ascendante pour l'année en cours, 2024. « Parmi les acquisitions notables, le Maroc a investi dans 18 systèmes de lancement de missiles HIMARS, dotés de leurs munitions correspondantes. De plus, une intention d'achat significative de 40 bombes AGM-154C JSOW pour les F-16 a été formulée, représentant une transaction évaluée à 774 millions de

dollars. L'approbation américaine subséquente de cette acquisition a considérablement renforcé les capacités de frappe de précision à longue portée du Maroc », rapporte-t-on du site spécialisé.

Par ailleurs, les FAR ont élargi les partenariats en matière de défense en diversifiant les sources d'approvisionnement. Le Royaume a notamment acquis des systèmes de lancement de roquettes PULS et des drones furtifs auprès d'Israël, devenant ainsi le premier pays à intégrer le drone SpyX. De plus, le Maroc a choisi d'intégrer le système de défense aérienne Barak MX et envisage d'adopter le système Spyder de Rafael, tous deux d'origine israélienne, renforçant ainsi sa posture défensive.

Concernant la technologie des drones, le Maroc a enrichi son arsenal en intégrant les drones chinois Wing Loong II et est actuellement en pourparlers avec Baykar pour l'acquisition potentielle du drone AKINCI, élargissant ainsi ses capacités de surveillance et de reconnaissance.

FORCE AÉRIENNE

Sur le front de l'aviation, les Forces Royal Air (FRA) a renforcé ses capacités avec l'incorporation de huit hé-



licoptères H-135M et attend impatiemment la livraison de 24 Apache AH-64E, fabriqués par Boeing, avant la fin de l'année. De plus, le Maroc s'apprête à lancer un nouveau satellite d'observation fourni par le groupe israélien IAI pour remplacer le satellite « Mohammed VI-A », lancé en 2017 et désormais en fin de vie opérationnelle, marquant ainsi une avancée significative dans ses capacités de surveillance spatiale.

En ce qui concerne la marine royale, le Maroc explore activement l'acquisition d'un système antimissile, privilégiant les solutions proposées par Israël et Singapour, afin de renforcer sa posture défensive dans les

eaux territoriales. Les options israéliennes (Sea Breaker de Rafael et Blue Spear d'IAI), ainsi que le singapourien ST Engineering, semblent les mieux placées pour remporter le contrat.

Enfin, pour souligner l'importance de la coopération bilatérale, une aide financière significative de 10 millions de dollars a été accordée au Maroc par les États-Unis, incluant la fourniture de 500 véhicules militaires. Cette assistance souligne l'engagement continu et inébranlable des États-Unis à soutenir le Maroc dans le renforcement de ses capacités de défense et à renforcer les liens stratégiques entre les deux nations.

Hespress

Sénégal : la fiabilité du fichier électoral remise en cause

La deuxième et dernière phase de vérification du fichier électoral avant la présidentielle du 25 février a lieu sur fond de tension. Samedi (06.01), la Commission Electorale Nationale Autonome (CENA), dans un communiqué d'alerte, avait mis en garde sur la non-actualisation du fichier électoral mis en ligne sur son site Internet.

Depuis, l'annonce suscite de vives réactions au sein de l'opposition politique et de la société civile. La première réaction fut celle de l'ancienne première ministre du Sénégal, Aminata Mimi Touré.

Dimanche (07.01), l'opposante et candidate à la présidentielle du 25 février, s'est insurgée contre le flou entretenu autour du fichier électoral, à moins de deux mois de l'élection présidentielle. Elle s'est interrogée sur la fiabilité du fichier qu'utilise le Conseil Constitutionnel pour contrôler les parrainages.

UN AIR DE DÉJÀ-VU

Pour Ababacar Fall, expert électoral et membre de la société civile, «c'est un vieux débat qui revient à chaque élection depuis pratiquement une



vingtaine d'années. La question du fichier est un peu au centre de la controverse. Cette sortie de la CENA pose un problème parce qu'elle est au cœur du processus électoral. Elle est présente au début et à la fin du processus électoral. En principe, elle a un service informatique qui reçoit toutes les copies de la direction de l'automatisation des fichiers électoraux, et qui est censé avoir les mêmes copies. Cette situation va amplifier et augmenter la tension électorale qui existe déjà dans le pays avec l'élimination du leader de l'opposition Ousmane Sonko.»

Lundi (08.01), 28 candidats à la prochaine présidentielle qui se disent lésés, réunis au sein d'un «Front de résistance» ont ainsi introduit un recours au Conseil Constitutionnel. Ils réclament la régularisation des parrains déclarés invalides pour des raisons matérielles. Ils exigent également la transparence dans le processus électoral.

RÉFORMER LE SYSTÈME DES PARRAINAGES

Cette polémique pouvait être évitée, estime le coordonnateur du Forum Social au Sénégal, Mamadou Mignane Diouf.

Selon lui, «la pièce réglementaire qui départit tout le monde et qui permet d'aller aux élections, c'est le stock du fichier électoral. Quand on voit l'opposition qui se précipite pour aller chercher des parrainages sur le fichier électoral mais sans disposer d'une version du fichier électoral à jour, je pense que ce sont des manquements politique. Quand aussi, au niveau de l'Etat, le ministère de l'Intérieur chargé des élections ne peut pas, à cette date, mettre à disposition un fichier révisé, adopté et réactualisé, il y a problème. C'est cela qui fait penser qu'au sein de la classe politique, on n'a pas parlé de ce qui était l'essentiel mais plutôt des choses secondaires.»

Dans une note adressée à la Deutsche Welle, l'expert électoral, Ndiaga Sylla indique par ailleurs que «la réforme du système de parrainage tant magnifiée s'est finalement révélée plus catastrophique pour une élection présidentielle inclusive. Il y a lieu d'envisager des réformes appropriées et non superficielles du système de parrainage sénégalais qui s'est révélé très complexe et sélectif.

DW Français

DCMP-V. Club divisés autour de la gestion du stade Cardinal Malula de Kinshasa

Qui de V. Club et de DCMP doit utiliser le stade Cardinal Malula pour ses entraînements ? Une controverse oppose donc les deux clubs pour la gestion de cette installation sportive. L'arbitrage de ce dossier va conduire, si on n'y garde, les deux clubs devant les juges pour être départagés.

ST AUGUSTIN K.

Le conflit ouvert aux allures d'un derby kinois oppose désormais les deux grands clubs de la capitale, Daring Club Motema Pembe (DCMP) et V. Club autour de la gestion du stade Cardinal Malula.

Autour de cette infrastructure sportive, V. Club dit avoir conclu un partenariat du stade avec l'hôtel de ville de Kinshasa. Le club vert et noir était représenté par le comité Bestine Kazadi et la ville par le gouverneur Gentiny



Ngobila. V. Club dit détenir ce document qui lui donne droit d'utiliser cette infrastructure sportive située dans la commune de Kinshasa.

Faux, rétorquent les plénipotentiaires du DCMP qui disent détenir un document antérieur à celui de V. Club. Ce document date de l'époque du comité Paul Kasembele.

On se souvient, par exemple, que le jeudi 13 juillet 2023, Paul Kasembele et ses collaborateurs du comité avaient effectué une visite au stade Cardinal Malula pour y s'effectuer des travaux de réhabilitation pour que Daring Club Motema Pembe en fasse l'usage pour ses entraînements.

Profitant de cette visite d'inspection, le président du club vert et blanc de Kinshasa Paul Kasembele a procédé à la pose de la première pierre à titre symbolique accompagné de celui de la section basketball, Fabrice Lonkeke et Noël Kaniki Mbikayi (section football).

Cette visite a connu la présence des membres fondateurs et co-fondateur du DCMP, de l'un des ministres provinciaux de Kinshasa, ainsi que le bourgmestre de la commune, Bienvenu Mbalibi.

« Le budget pour les travaux de la réhabilitation de ce stade est environ dans les 2 millions de dollars américains », avait-on annoncé par ailleurs.

CAN Côte d'Ivoire 2023

Sébastien Desabre : « Nous sommes satisfaits de temps de travail sur cette 1^{ère} semaine, du professionnalisme, de la discipline et de l'implication de nos joueurs »

INFOS27

Les Léopards de la RDC poursuivent leur préparation dans l'optique de la Coupe d'Afrique des Nations (CAN), prévus du 12 janvier au 11 février 2024 en Côte d'Ivoire. Ils vont affronter ce mercredi 9 janvier les Étalons du Burkina Faso en match amical après celui contre les Palancas Negras d'Angola (0-0).

Interrogé avant ce choc par la direction de communication de la Fédération Congolaise de Football Association (FECOFA), Sébastien Desabre, le sélectionneur-manager des Léopards s'est dit être satisfait du professionnalisme, la discipline et l'implication de tous les joueurs.

« Nous avons commencé notre préparation que nous avons répartie en trois temps de travail. Là nous avons fini le 1er temps de notre travail qui était une semaine très chargée. Nous avons essayé de remettre tout le monde en forme. Le bilan est que les joueurs sont très concernés et ont bien travaillé. Nous sommes satisfaits de temps de travail sur cette première



semaine, du professionnalisme, de la discipline et de l'implication de nos joueurs », note-t-on.

Concernant le match contre l'Angola, qui a convaincu bon nombre des Congolais malgré le nul, le technicien français note que c'était une belle opposition qui leur a permis de boucler

leur première phase de préparation.

« C'est vrai que c'est important de gagner les matchs de préparation mais le plus important est de gagner le match officiel. Nous sommes contents de ce match amical qui a été une belle opposition pour nous et nous a fait monter d'un cran dans notre prépara-

tion », poursuit-il.

La RDC est attendue à San Pedro, en Côte d'Ivoire, le 12 janvier, soit 24 heures avant le début de cette compétition. Elle lancera sa campagne avec la Zambie. Ce sera le 17 janvier, puis le Maroc le 21 janvier, et enfin, la Tanzanie le 24 janvier.

Kinshasa : l'« Association des musiciens congolais » créée pour promouvoir le secteur

L'Association congolaise des musiciens (ACOM) est une structure créée par les professionnels de l'art d'Orphée dont la majorité est constituée des jeunes leaders de la scène musicale, toutes les tendances confondues. Elle se donne pour objectif de militer pour la professionnalisation et la promotion des musiciens congolais.

BIM

« Une nouvelle association regroupant exclusivement les artistes musiciens dénommée Association des musiciens congolais (ACOM) vient d'être mise en place à Kinshasa dans le souci de militer pour la professionnalisation des musiciens congolais et de la promotion de la musique en République démocratique du Congo. L'idée est qu'à travers notre association, la voix du musicien soit également prise en compte en tant qu'une organisation membre de la Société civile dans notre pays », a souligné, le lundi 8 janvier 2024 devant la presse, Paul Le Perc, membre du bureau provisoire de l'ACOM.

Le bureau provisoire de la nou-

velle plateforme se prépare déjà pour l'organisation de l'évènement qui va marquer sa première sortie officielle devant le public, les autorités et les partenaires.

« Comme souhaité lors de la dernière réunion, un comité a été mis en place pour coordonner les préparatifs de l'assemblée générale, les adhésions, les statuts... Cette équipe va fonctionner sous forme d'un bureau provisoire composé de 6 personnes qui y travaillent déjà depuis quelques jours. Il s'agit des chanteurs Guy Moler Mapamboli, Beya Bendoson, Joss Kalim, Déborah Ntoya, Tsaka Kongo, Paul Ngoie le Perc ainsi que Didi Kembrwars (Diaspora) », a révélé le Jazzman



Paul Le perc Ngoy. Et de poursuivre : « ce bureau a une mission de deux mois pour organiser l'assemblée générale avant fin février. Pour nous permettre d'identifier chaque artiste musicien dans notre base de données, et en préparation de l'as-

semblée générale, nous commençons le processus officiel d'enregistrement de ceux désirant en faire partie. Ceci constitue d'office un appel pour tout musicien qui veut nous rejoindre dans l'ACOM. Vu que l'adhésion n'est pas obligatoire ».

Vient de paraître : « Monte ici et je te ferai voir ce qui doit arriver » du révérend pasteur Ambendzé

Sous le titre « Monte ici et je te ferai voir ce qui doit arriver », l'ouvrage du révérend pasteur Gustave Ambendzé, disponible dans les librairies et bibliothèques, conte, au-delà de son appel et sa relation privilégiée avec Dieu, les péripéties qui jonchent le chemin de toute personne promue. C'est devant des collègues serviteurs de Dieu, pasteurs et évêques, que le révérend pasteur de l'Armée de victoire (église du centre-ville de Brazzaville), Gustave Ambendzé, a présenté son tout premier ouvrage.

Dans les 78 pages de ce livre paru aux éditions Teruah, à Brazzaville, préfacé par le directeur général de cette maison d'édition, Pitchou Bouyi, l'auteur parle de son aventure pastorale depuis les origines. Ce livre, tel que le comprendra le lecteur, est une source d'inspiration du Seigneur qui ordonna au révérend pasteur Gustave Ambendzé de la matérialiser dans les faits pour que le monde puisse appréhender le message qui s'y trouve et en faire bon usage. Il s'agit, en effet, de prendre de la hauteur dans le vécu quotidien, de suivre la ligne tracée qui sert de guide irréfutable pour ceux qui aspirent au commandement, grâce aux valeurs intrinsèques et la suprématie dans tous les domaines.

Dans « Monte ici et je te ferai voir ce qui doit arriver », l'auteur ressasse les éléments de bonne conduite une fois promu, car lit-on, « monter c'est gagner une promotion en dépit des mauvaises langues ». Aussi découvre-t-on dans ce livre que « la promotion est



toujours mal accueillie par ceux qui sont accros au doute et contre l'élévation de ceux qui sont de leurs entourages ».

La réalité contée dans cet ouvrage étant celle vécue par la plupart de ceux qui assistaient à la présentation du livre, la joie a été au rendez-vous dans la salle. Les hommes d'église se sont tour à tour exprimés autour des questions

naturelles, surnaturelles et spirituelles.

En fait, cette littérature aux allures prophétiques a émerveillé l'assistance. « La plume a coulé », s'est écrié l'évêque Rock Ndinga qui, d'une voix mélancolique, a fait la critique de cet ouvrage, laissant pontoise et émue l'assistance.

« Cette inspiration qui a motivé

l'auteur à rendre disponible cet ouvrage est un signal fort qui annonce d'autres parutions. Car, nous constatons que l'auteur s'est jeté dans sa première aventure de l'écriture. En écrivant ce livre, Gustave Ambendzé attire avec force l'attention de ceux dont le Seigneur, dans son plan divin, décidera de leurs accensions à des postes de responsabilités dans les domaines de la vie », a dit le critique.

En résumé, « Monte ici et je te ferai voir ce qui doit arriver » booste de nouveaux comportements de ceux qui rêvent de l'imposition de la main du Seigneur, afin d'aérer leur vie et satisfaire à leurs attentes pour exaucer leurs prières. Il est aussi dit que « la promotion est un concept qui oblige le changement de comportement et de se départir des sentiers battus ». Cet ouvrage est une interpellation pour tout le monde, surtout pour les chrétiens dans la mesure où il révolutionne la vie spirituelle des croyants.

Pour l'histoire, Gustave Ambendzé est issu d'une famille baptiste. Il reçut le Seigneur à 14 ans, au sein de l'Eglise évangélique du Congo, avant d'intégrer le ministère du combat spirituel en 1994. Depuis 1999, il fait partie de la communauté chrétienne Armée de victoire, dont il est le coordonnateur de Brazzaville et pasteur responsable de l'église du centre-ville, sous la férule de l'archevêque Kutino Fernando.

Adiac

La Belgique félicite Félix-Antoine Tshisekedi pour sa réélection

Enfin. La Belgique vient d'adresser ses félicitations au chef de l'Etat, Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo, pour sa réélection à la tête de la République démocratique du Congo.

INFOS27

Les pays de l'Europe continuent de féliciter le président de la République, Félix-Antoine Tshisekedi, pour sa réélection, au terme de la présidentielle organisée, le mercredi 20 décembre 2023, sur toute l'étendue de la RDC. Pas plus tard qu'hier mardi 9 janvier, la Belgique a à travers son ministère des Affaires étrangères, Commerce extérieur et Coopération au Développement adressé ses félicitations à « SEM Félix Tshisekedi pour son second mandat en tant que président de la République démocratique du Congo ».

« Nous tenons à saluer l'élan démocratique dont a fait preuve une fois encore la population congolaise lors de ces élections, malgré les difficultés, notamment les nombreuses failles logistiques et opérationnelles, ainsi que les irrégularités signalées. Nous encourageons la Commission électorale nationale indépendante à poursuivre ses investigations et prendre les mesures pour sanctionner les responsables. Il

sera important de tirer les leçons de ce quatrième cycle d'élections, et de tenir compte des recommandations des rapports définitifs des missions d'observation électorale, afin de mener les réformes légales et institutionnelles nécessaires à l'organisation des prochains cycles dans le respect de la Constitution », indique la Belgique.

DE NOMBREUX DÉFIS

Pour la Belgique, « De nombreux défis attendent le président Tshisekedi au cours de ce second mandat ». Raison pour laquelle, « la Belgique souhaite encourager le président à initier et poursuivre les efforts en matière de bonne gouvernance et de droits humains, qu'il s'agisse d'égalité des genres, de lutte contre la corruption, de réforme du secteur de la sécurité et de la justice, de relever les défis sociaux et environnementaux, ou encore d'améliorer le climat des affaires ».

« Nous encourageons l'ensemble



des acteurs politiques congolais et la Société civile à œuvrer à la cohésion nationale dans un esprit d'ouverture, clé du succès pour relever les défis du présent et construire l'avenir », suggère la Belgique. Avant de réitérer son soutien « aux efforts diplomatiques régionaux, qui promeuvent la désescalade et la recherche d'une pacification durable de l'Est de la RDC ».

« Nous demandons aux autorités

congolaises de se montrer ouvertes et constructives dans ce cadre », recommande-t-elle. Avant de conclure : « S'appuyant sur les liens forts qui unissent nos populations, la Belgique restera engagée aux côtés de la République démocratique du Congo. Nous poursuivrons notre coopération étroite afin de répondre aux défis auxquels le pays est confronté, au profit de la population congolaise ».

Nord-Kivu : inauguration de plus de 5 km de routes pavées à Goma

MELIS BOASI, CORRESPONDANT À GOMA

Plus de 5 km de routes pavées en ville de Goma, chef-lieu du Nord-Kivu, précisément au quartier Bujovu, dans la commune de Karisimbi ont été inaugurés, le lundi 8 janvier 2024 par le général major Peter Cirimwami, gouverneur militaire ad intérim du Nord-Kivu.

Ces travaux de pavage des routes au quartier Bujovu de Goma qui ont duré plus ou moins 6 mois ont été réalisés par la société à responsabilité limitée unipersonnelle, d'origine congolaise, « Mont Gabaon Construction ».

Pour le gouverneur ad intérim du Nord-Kivu, la construction de ce tronçon routier cadre avec le vaste programme du chef de l'État Félix-Antoine Tshisekedi qui consiste à moderniser les infrastructures sociales de base à travers le pays.

« J'en appelle aux bénéficiaires de ces routes secondaires pavées en ce jour d'en faire bon usage car, ça contribue à la beauté de la ville de Goma », a-t-il indiqué.

À noter que ces travaux de pavage ont concouru au désengorgement des axes routiers, à la fluidité du trafic, à l'améliora-



tion de l'environnement en vue de faire accroître les activités socioéconomiques dans la ville de Goma.

Les habitants du quartier Bujovu

de Goma, bénéficiaires directs de l'ouvrage, ont salué la qualité des travaux réalisés par « Mont Gabaon construction », une société congolaise dirigée par Élie Joseph

Akilimali et bien réputée dans les travaux des infrastructures routières et aéroportuaires à travers les provinces de la République démocratique du Congo.